

N°4 :

Le projet de PADD

Francis HILLMEYER, Président du SCoT de la Région Mulhousienne

«Après trois années de réflexions, de débats, de travaux partagés, nous avons abouti à la définition de notre projet de territoire, formalisé dans le Projet d'aménagement et de Développement Durables. Il constitue le coeur du Schéma de Cohérence Territoriale. Il témoigne de l'ambition de notre agglomération de structurer son développement autour de quelques idées fortes: maintien de l'industrie, économie du foncier, attractivité résidentielle et qualité environnementale. Nous vous invitons à en prendre connaissance, à le partager avant que nous le déclinions en orientations qui constitueront notamment le cadre de référence des PLU et des grandes décisions d'aménagement.»



Habitat, Foncier, équipements, environnement, transport le PADD fixe les orientations générales pour la région mulhousienne à l'horizon 2030

Le projet d'aménagement et de développement durables : c'est quoi ?

➔ La traduction de l'ambition portée par les élus pour leur territoire

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est la **clef de voûte du SCoT**. Il fixe, pour l'ensemble des communes composant le territoire du SCoT, les **objectifs des politiques publiques** d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.

Après avoir établi les constats dans la phase de diagnostic et déterminé les enjeux, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est le document dans lequel **les élus du territoire expriment leur projet politique et leur ambition territoriale dans le respect des principes du développement durable**.

Le PADD traduit les enjeux et constitue le socle des futures orientations et conditions d'aménagement et d'urbanisation.

➔ Un document unique pour le territoire de la région mulhousienne

Le PADD est intimement lié au territoire du SCoT. Il ne saurait donc être constitué d'orientations trop générales applicables à n'importe quel territoire ou de grands principes qui ne pourraient être traduits dans le document réglementaire et opposable qui est le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). Il expose donc un projet politique adapté et répondant aux besoins et enjeux locaux.

➔ Une rédaction collective et concertée

Parce qu'il est au coeur du projet de territoire, le PADD est le **fruit d'un travail et d'une réflexion largement partagés** entre les élus (lors de travaux en commission), les personnes publiques associées, la population et les représentants de la société civile. La loi prévoit que le PADD fasse l'objet d'un débat devant l'ensemble des élus du SCoT pour garantir un projet partagé politiquement.



Illustrations des séances en commissions thématiques et territoriales ayant permis d'écrire la version 1 du PADD



Les 3 axes du projet d'aménagement et de développement durables du SCoT de la région mulhousienne

Le PADD du SCoT révisé porte une stratégie d'aménagement pour un territoire plus durable et mieux préparé au changement climatique. Il reprend pour cela certaines orientations du SCoT en vigueur et en adapte d'autres en fonction des évolutions démographiques, économiques, sociétales et environnementales constatées depuis sa mise en œuvre. Aussi, il :

- apporte les réponses aux besoins de développement urbain et d'aménagement évalués à l'horizon 2033 ;
- respecte les principes de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale ;
- contribue à limiter la dépendance énergétique et la précarité énergétique des ménages ;
- contribue à réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) responsables du réchauffement climatique, en favorisant l'aménagement d'espaces urbains plus compacts, moins générateurs de déplacements et en proposant des alternatives à l'utilisation de la voiture.

Dans cet esprit, le PADD est structuré en **3 axes fixant les objectifs principaux**, complémentaires les uns des autres.

Objectifs chiffrés

8 grands espaces stratégiques pour le développement économique

(« Le croissant ouest de Mulhouse », la route de Soultz, le site PSA, l'espace d'activités de l'île Napoléon/Rixheim/Sausheim, la façade rhénane, l'espace d'activités Nord, le croissant innovant de Mulhouse et le site Amélie)

235 ha autorisés en extensions urbaines pour le développement des activités économiques

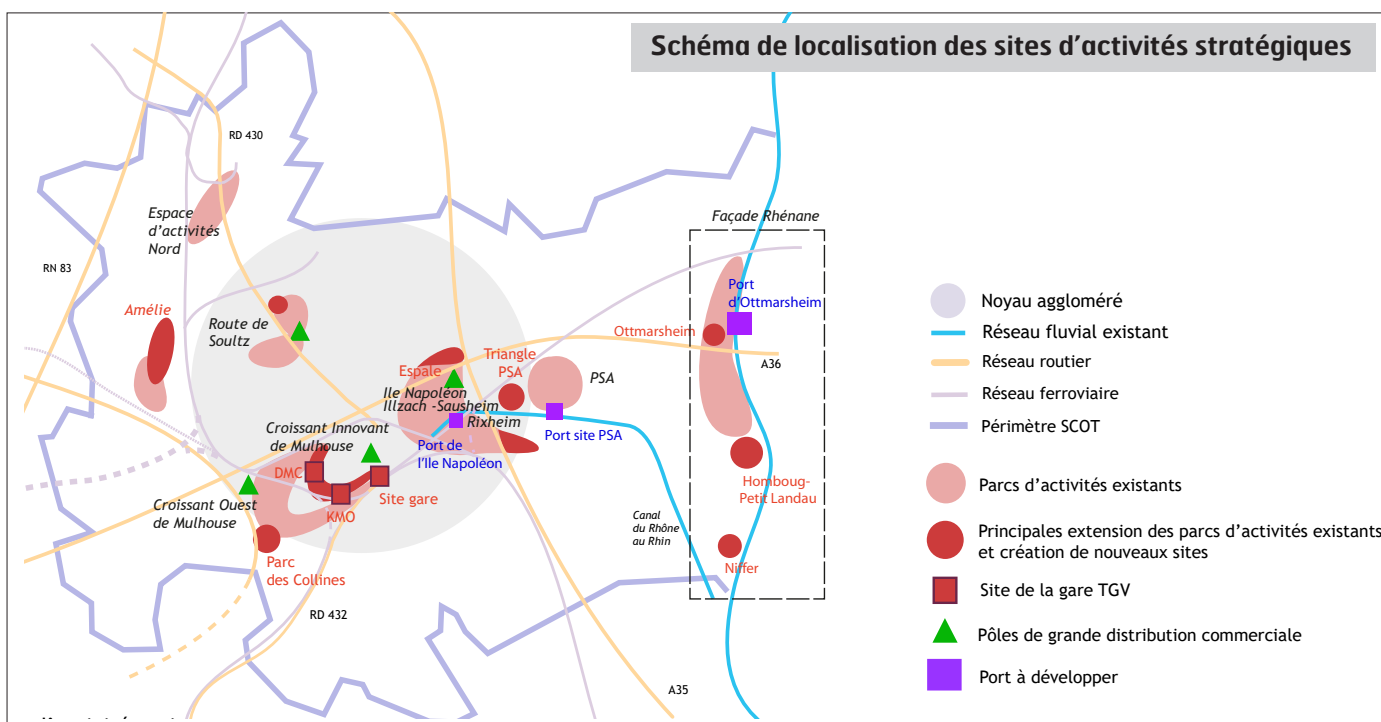
100 ha d'espaces en friche potentiellement remobilisables

AXE 1 : un territoire au service du sud Alsace et de la grande région Est, inscrit au cœur de l'Europe

La Région Mulhousienne joue un rôle de 1er plan à l'échelle du Sud Alsace, de la Grande Région mais aussi dans le paysage trinational. Aussi, les orientations retenues dans le PADD visent à :

- Développer les **fonctions métropolitaines** de Mulhouse, pour affirmer la position de la Région Mulhousienne dans le grand territoire
- Renforcer les **grandes infrastructures de transport** pour assurer l'ancrage de la Région Mulhousienne au cœur de l'Europe et dans l'ACAL : Améliorer la liaison avec l'Euroairport et Bâle, permettre la réalisation de la 2ème de la phase de la branche Est de la LGV Rhin Rhône, permettre la réactivation de la ligne ferroviaire Guebwiller/Bollwiller, étendre les possibilités de traitement logistique du fret (...), comptent parmi les objectifs majeurs de ce premier axe du PADD
- Renforcer la **coopération et la cohérence d'aménagement** avec les territoires voisins
- Accroître l'**attractivité économique** en cultivant les gènes du territoire : Production et Innovation
- Assurer un **développement équilibré et raisonné du commerce**
- Conforter les **atouts touristiques** de la Région Mulhousienne
- Pérenniser les **grands équipements**, leviers de structuration du territoire

Schéma de localisation des sites d'activités stratégiques



L'attractivité de la région mulhousienne et son rayonnement doivent être confortés par l'accueil en son cœur de fonctions structurantes.

Objectifs chiffrés

-50% de consommation foncière par rapport aux enveloppes foncières prévues dans le SCoT en vigueur

450 ha d'espaces agricoles et naturels de plus préservés de toute hypothèse d'urbanisation

50% au moins de la construction neuve de logements dans l'enveloppe déjà urbanisée des communes

545 ha autorisés en extension d'ici 2033 (dont 200 ha pour l'habitat, 110 ha pour les équipements majeurs et 235 ha pour l'économie)

20 à 50 logts/ha comme densité moyenne pour les constructions neuves selon la place des communes dans l'organisation territoriale

AXE 2 : un territoire exemplaire d'un point de vue environnemental

En tant que territoire déjà fortement engagé sur les questions climatiques et environnementales, la Région Mulhousienne souhaite affirmer un projet d'aménagement soucieux de limiter ses incidences environnementales et diminuer son empreinte carbone en lui donnant une dimension « post carbone ».

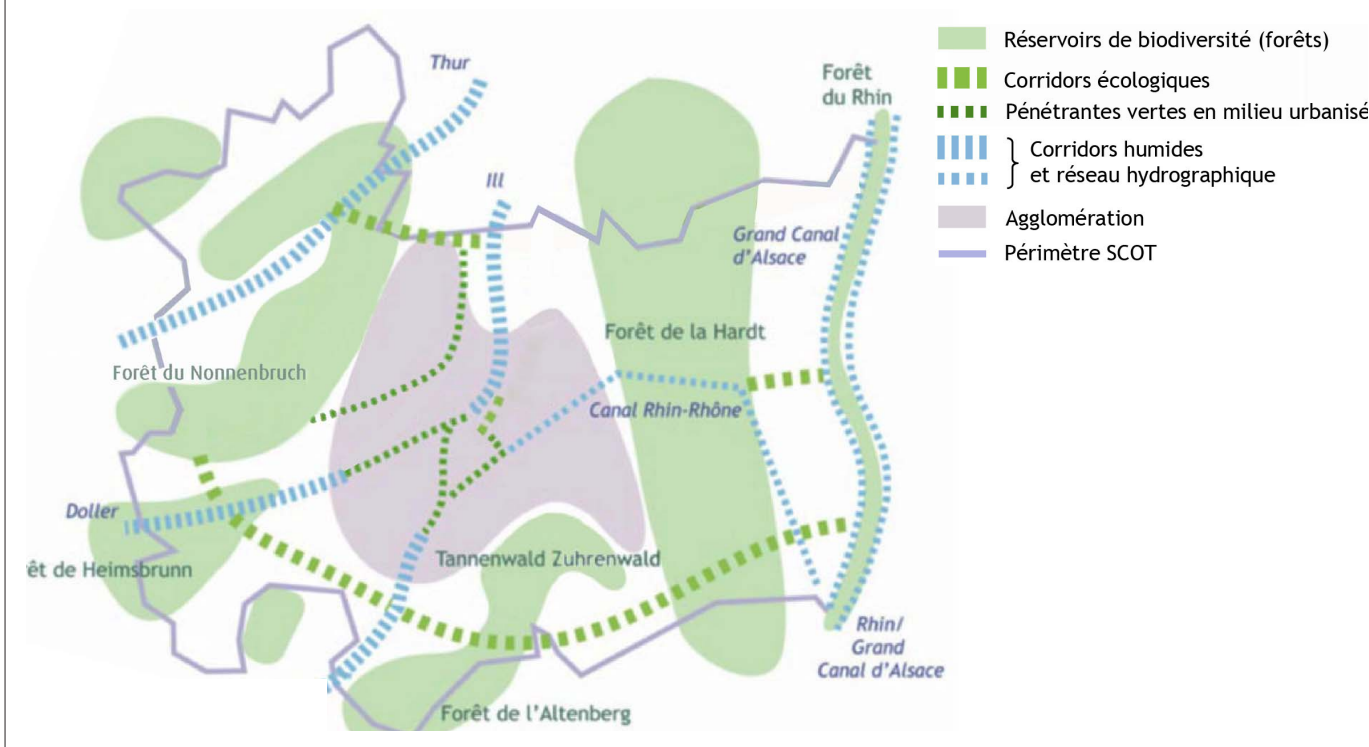
Le projet de territoire se fixe comme objectifs de :

- Contribuer à l'objectif d'atteinte du facteur 4 de réduction des GES en
 - **limitant la consommation d'énergie et la précarité énergétique** grâce notamment à une meilleure articulation entre déplacements et urbanisme
 - optimisant et **développant les réseaux de chaleur et les énergies renouvelables** sur le territoire
- Préserver et **conforter la charpente naturelle et paysagère**
- Offrir un **cadre de vie de qualité**
- **Réduire le rythme d'artificialisation** des sols
- Préserver et **gérer durablement les ressources en eau**
- Réduire la **vulnérabilité du territoire aux principaux risques** et aux impacts du changement climatique
- Réduire la vulnérabilité du territoire aux pollutions et nuisances

Rappel des objectifs locaux et régionaux (Schéma Régional Climat Air Energie Alsace (SRCAE), Plan Climat Energie Territorial et Plan stratégique et opérationnel de la transition énergétique de m2A):

- **30%** d'émissions de GES en 2030, par rapport à 1990 ;
- **20%** de consommation d'énergie en 2020, par rapport à 2003 ;
- + **20%** d'énergies renouvelables dans la consommation finale en 2020.

Schéma simplifié de la trame verte et bleue du SCOT



Préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers, pour un cadre de vie de qualité, préserver les éléments supports de la biodiversité et remettre en bon état les continuités écologiques en trouvant la bonne articulation entre enjeux de préservation de la biodiversité et enjeux d'aménagement, sont des éléments indispensables pour le projet d'aménagement et de développement durables du SCOT



Objectifs chiffrés

+ 9000 habitants à l'horizon 2033, soit une croissance de 3,5 %

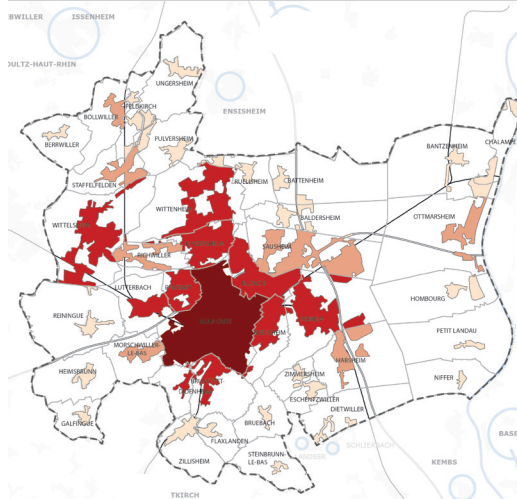
+ 11 000 ménages entre 2016 et 2033, soit une croissance de 10%

620 logements neufs/an à construire jusqu'en 2033

2000 logements vacants à remettre sur le marché à l'horizon 2033, soit une réduction de 2 points de vacance

Passer de **50 à 60 %** des emplois et des habitants desservis par un transport en commun structurant dans les zones denses

Les 4 niveaux d'organisation territoriale du SCoT de la région mulhousienne



Villages
Bourgs relais
Villes noyaux
Coeur d'agglomération

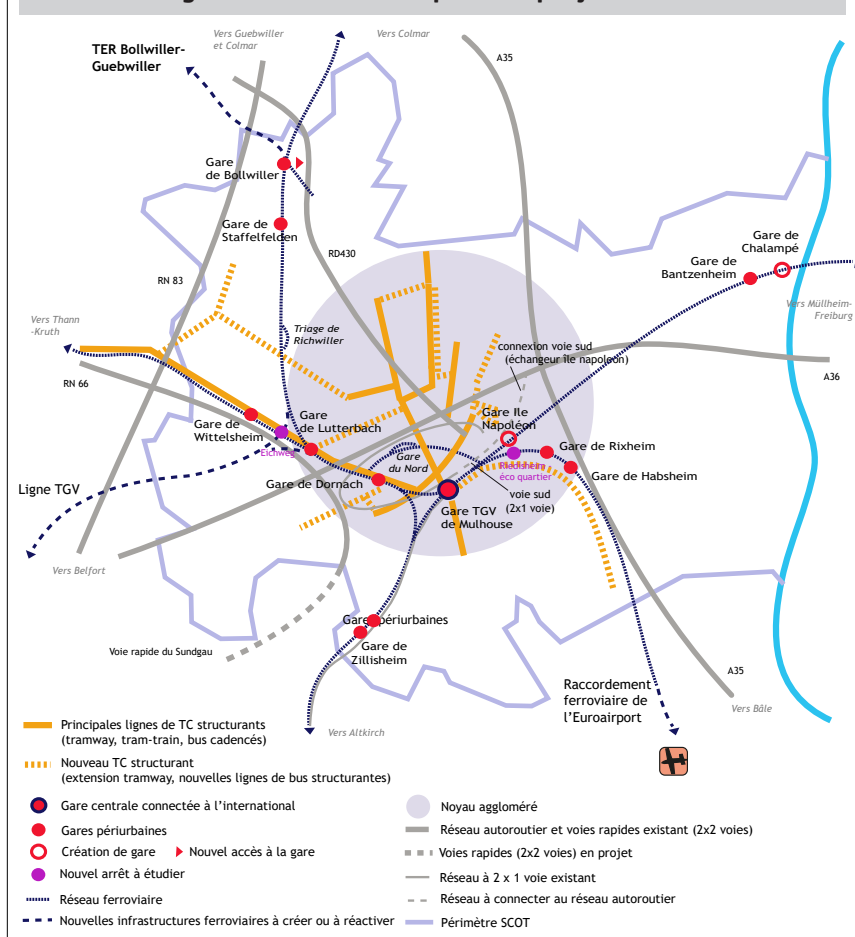
AXE 3 : UN TERRITOIRE STRUCTURE ET ÉQUILIBRÉ

L'efficacité de la Région Mulhousienne tient au maintien d'une dynamique de croissance, basée sur des synergies et des équilibres en matière d'aménagement du territoire.

Aussi, le projet de territoire s'attache à :

- Renforcer la **structure du territoire** pour en assurer sa lisibilité et son efficacité tant économique qu'environnementale
- Maintenir une **dynamique de croissance de population et de production de logements neufs** en cohérence avec cette dernière
- Fonder le développement du territoire sur la **solidarité entre les communes**
- Structurer le développement urbain à partir d'un **réseau de transports en commun (TC) optimisé**
- Développer les **mobilités durables** alternatives à la voiture individuelle et bénéfiques à la santé publique
- Mieux articuler les modes des déplacements en complétant le **maillage de voirie**
- Renforcer l'attractivité territoriale par des **communications électroniques performantes**

Schéma d'organisation des transports et projets d'infrastructures



La plupart des orientations détaillées dans le DOO s'appuieront sur l'appartenance des communes à tel ou tel niveau de l'organisation territoriale

Le développement urbain doit s'articuler intelligemment en s'appuyant sur les polarités structurantes, sur les réseaux de transports collectifs et autres mobilités durables et sur les communications électroniques.

Rédaction :

Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne
33, avenue de Colmar 68200 MULHOUSE
Tél. : 03 69 77 60 70 - Fax : 03 69 77 60 71



Contacts :

Christelle BARLIER, Jennifer KEITH
Toute reproduction autorisée avec mention précise de la source et la référence exacte.